



CONTACT

BEYER PIERRE
06-74-79-45-29

SORTIE ADOS BASSE HAM

25 mai 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

ENFANT	
Nom :	_____
Prénom :	_____
Adresse :	_____
Code Postal :	_____
Ville :	_____
Date de naissance :	/ /
L'enfant a-t-il des soucis de santé ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<i>Si oui, les signaler sur la fiche sanitaire.</i>	

RESPONSABLE LEGAL	
Nom :	_____
Prénom :	_____
Adresse :	_____
Code Postal :	_____
Ville :	_____
Tél. domicile :	
Tél. travail :	
N° Sécurité Sociale :	_____

FRAIS D'INSCRIPTION

20 EUROS

- Chèque
- Espèce

AUTORISATION

Je soussigné, M. / Mme _____ autorise le responsable de la sortie à prendre, le cas échéant, toutes les mesures, traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale, rendus nécessaires par l'état de mon enfant.

Personnes autorisées à récupérer mon enfant en cas d'urgence :

Nom	Prénom	Lien de parenté	N° Téléphone

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné, M. / Mme _____ autorise / n'autorise pas (barrer la mention inutile) la diffusion de photos de mon enfant sur les supports de communication de la commune : magazine communal, calendrier, Facebook, Instagram, etc...

Fait à _____, le _____

Signature du Représentant légal :

LE RESPONSABLE DE LA SORTIE

Vos données personnelles recueillies via ce formulaire sont transmises au Service administratif de la Mairie de Basse-Ham afin de permettre votre inscription à la sortie ados prévue. Elles font l'objet d'un traitement déclaré au registre de la commune de Basse-Ham, responsable de traitement, représentée par son Maire et dont la base légale repose sur une mission d'intérêt public. Vos données sont conservées selon les règles d'archivage du code du Patrimoine. Pour exercer vos droits « Informatique et Libertés » et pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter la mairie au 0382562225, ou à l'adresse mairie@basse-ham.fr ou notre délégué à la protection des données par mail à rgpd@cdq57.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.